

Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-11-01

DÉLIBÉRATION

Le 10 novembre 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 3 novembre 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. Claude ANDREANI, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme VALETTE Élisabeth, Mme AOUDIA Marie-Claude, M. CHANEL Lilian.

Absents excusés : Mme DELAHAYE Nadine a donné pouvoir à Mme AVERLY Karine
Mme ROSIER Émilie a donné pouvoir à Mme LANAUD Sylvie

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Objet : Redevance assainissement 2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le montant de la redevance – part communale – de l'assainissement doit être délibéré chaque année ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal – à l'unanimité des membres présents

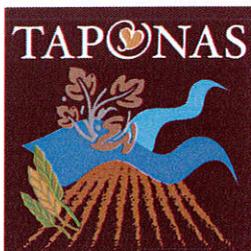
DÉCIDE que le tarif applicable en 2015 est le suivant : 0,655 € par m³

Cette recette de fonctionnement sera imputée au compte 70611.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.





Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-11-02

DÉLIBÉRATION

Le 10 novembre 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 3 novembre 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. Claude ANDREANI, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme VALETTE Élisabeth, Mme AOUDIA Marie-Claude, M. CHANEL Lilian.

Absents excusés : Mme DELAHAYE Nadine a donné pouvoir à Mme AVERLY Karine
Mme ROSIER Émilie a donné pouvoir à Mme LANAUD Sylvie

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Objet : Modification du temps de travail pour 2 agents

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les nécessités du service au public (nouveaux rythmes scolaires) obligent à modifier le temps de travail de 2 employés municipaux ;

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal – à l'unanimité des membres présents

APPROUVE les modifications du temps de travail hebdomadaire lissé sur 12 mois telles que proposées :

ATSEM 1^{ère} classe : de 26,16 heures à 27,34 heures par semaine, à compter du 1^{er} novembre 2014

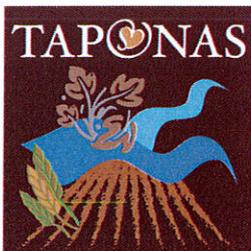
Adjoint technique 2^{ème} classe : de 24,46 heures à 23,19 heures, à compter du 1^{er} novembre 2014

Cette dépense de fonctionnement sera imputée au chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.





Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-11-03

DÉLIBÉRATION

Le 10 novembre 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 3 novembre 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. Claude ANDREANI, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme VALETTE Élisabeth, Mme AOUDIA Marie-Claude, M. CHANEL Lilian.

Absents excusés : Mme DELAHAYE Nadine a donné pouvoir à Mme AVERLY Karine
Mme ROSIER Émilie a donné pouvoir à Mme LANAUD Sylvie

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Objet : Subvention 2014-2015 de l'association « Les p'tits Morfalous »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'association « Les P'tits Morfalous », en charge de la cantine des élèves de l'école communale, a présenté son budget prévisionnel pour l'exercice 21014-2015 et sollicite une subvention pour cette même période ;

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal – à l'unanimité des membres présents

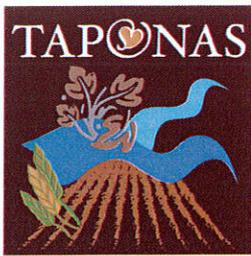
APPROUVE le budget prévisionnel 2014-2015 de l'association tel que proposé :

ACCORDE le versement d'une subvention annuelle s'élevant à 17 556,10 euros

Cette dépense de fonctionnement sera imputée au compte 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-11-04

DÉLIBÉRATION

Le 10 novembre 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 3 novembre 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. Claude ANDREANI, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme VALETTE Élisabeth, Mme AOUDIA Marie-Claude, M. CHANEL Lilian.

Absents excusés : Mme DELAHAYE Nadine a donné pouvoir à Mme AVERLY Karine
Mme ROSIER Émilie a donné pouvoir à Mme LANAUD Sylvie

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Objet : Approbation du budget prévisionnel 2015 du Centre social de Belleville

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Centre social de Belleville, avec qui la commune de Taponas a signé un contrat de financement et d'objectifs, a présenté son budget prévisionnel pour l'exercice 2015 et sollicite une subvention pour cette même période ;

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal – à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le budget prévisionnel 2015 du Centre social tel que proposé :

- 4 590,82 euros au titre de la subvention de fonctionnement 2015
- 4 200,00 euros au titre de la subvention cej 2015 pour Farandole
- 3 632,68 euros au titre de la subvention cej 2015 pour Cococinelles
- 8 085,72 euros au titre de la subvention cej 2015 pour le secteur « enfance »
- 3 022,91 euros au titre de la subvention cej 2015 pour le secteur « jeunes »

ACCORDE le versement d'une subvention annuelle s'élevant au total à 23 532,13 euros

Cette dépense de fonctionnement sera imputée au compte 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.





Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-11-05

DÉLIBÉRATION

Le 10 novembre 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 3 novembre 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. Claude ANDREANI, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme VALETTE Élisabeth, Mme AOUDIA Marie-Claude, M. CHANEL Lilian.

Absents excusés : Mme DELAHAYE Nadine a donné pouvoir à Mme AVERLY Karine
Mme ROSIER Émilie a donné pouvoir à Mme LANAUD Sylvie

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Objet : Engagement de principe - démarche TEPOS du PCET intercommunal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Communauté de communes Saône Beaujolais (CCSB) est engagée depuis quelques années dans un « Plan Climat Energie Territorial » (PCET) ; aussi, le service « Développement durable » de la Communauté de communes souhaite répondre à un appel à projet « Territoire à Energie Positive » (TEPOS).

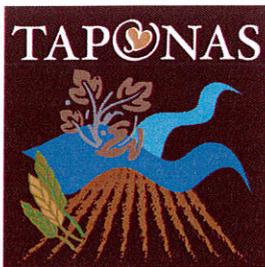
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal – à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la démarche TEPOS associée au PCET intercommunal

ENCOURAGE la Communauté de commune Saône Beaujolais à répondre à l'appel à projet TEPOS

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.



Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-11-06

Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

DÉLIBÉRATION

Le 10 novembre 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 3 novembre 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. Claude ANDREANI, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme VALETTE Élisabeth, Mme AOUDIA Marie-Claude, M. CHANEL Lilian.

Absents excusés : Mme DELAHAYE Nadine a donné pouvoir à Mme AVERLY Karine
Mme ROSIER Émilie a donné pouvoir à Mme LANAUD Sylvie

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Objet : Transfert de voiries communales à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune envisage de transférer la domanialité de certaines de ses voiries à la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB).

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal – à l'unanimité des membres présents

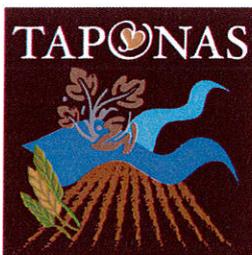
APROUVE la liste des voiries communales à transférer au 1^{er} janvier 2015 à la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB), à savoir :

Nom de la voie	Distances	Nom de la voie	Distances
Rue Paul-Melot	450	Route de Champrotat	1 600
Route Sainte-Geneviève	900	Route du Bois Bettu	850
Route de Villeneuve	1 510	Route des Égais	1 400
Route des Perriers	700	Route du Verger	600
Rue des Mésanges	1 400	Rue des Villards	550
Route de Champagne	530	TOTAL	10 490 mètres

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.





Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-11-07

DÉLIBÉRATION

Le 10 novembre 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 3 novembre 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. Claude ANDREANI, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme VALETTE Élisabeth, Mme AOUDIA Marie-Claude, M. CHANEL Lilian.

Absents excusés : Mme DELAHAYE Nadine a donné pouvoir à Mme AVERLY Karine
Mme ROSIER Émilie a donné pouvoir à Mme LANAUD Sylvie

Membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Objet : Compétences obligatoires et facultatives pour la CCSB au 1^{er} janvier 2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) organise ses missions et ses activités d'après une liste de compétences obligatoires et facultatives ; une liste en annexe présente les dites compétences qui seront valables au 1^{er} janvier 2015.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal – à l'unanimité des membres présents

APROUVE la liste des compétences intercommunales valables au 1^{er} janvier 2015 pour les communes intégrées à la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB), à savoir :

1. COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

(article L5214-16 du CGCT (Code général des collectivités territoriales))

1.1. En matière d'aménagement de l'espace communautaire

- 1.1.1. schéma de cohérence territoriale et schéma de référence
- 1.1.2. zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire (ZAC)

1.2. En matière de développement économique

- 1.2.1. aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, ou touristique qui sont d'intérêt communautaire
- 1.2.2. actions de développement économique d'intérêt communautaire

2. COMPÉTENCES OPTIONNELLES Relevant de l'article L5214-23-1 CGCT

- 2.1. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- 2.2. Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- 2.3. Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

2.4. En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire

Autres compétences optionnelles

2.5. Action sociale d'intérêt communautaire

3. COMPÉTENCES FACULTATIVES

3.1. Protection et mise en valeur de l'environnement

3.1.1. Hydraulique des rivières et lutte contre l'érosion des terres : par référence à l'article L211-7 du code de l'environnement : l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant :

3.2.1.1 L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

3.2.1.2 L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, limités à ceux mentionnés sur les cartes IGN à l'échelle 1/25 000 ;

3.2.1.3 La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols pouvant mettre en péril une ou des habitations ;

3.2.1.4 La défense contre les inondations des habitations ;

3.2.1.5 La lutte contre la pollution ;

3.2.1.6 La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;

3.2.1.7 La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

3.2.1.8 Les aménagements hydrauliques concourant à la protection des habitations ;

3.2.1.9 L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;

3.1.2. Protection et mise en valeur des espaces naturels sensibles du territoire communautaire

3.1.3. Coordination d'un Plan climat énergie territorial et mise en œuvre d'actions de développement durable, s'inscrivant dans la transition énergétique.

3.2. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels

3.2.1. la médiathèque à Belleville,

3.2.2. la médiathèque à Beaujeu, à partir du 1^{er} janvier 2015,

3.2.3. la bibliothèque « Bernard-Pivot » à Quincié-en-Beaujolois, à partir du 1^{er} janvier 2015,

3.2.4. la mise en réseau des bibliothèques communales autour des médiathèques communautaires en lien avec le service départemental de lecture publique,

3.2.5. le complexe cinématographique intercommunal à Belleville,

3.2.6. le soutien aux acteurs culturels œuvrant pour le territoire.

3.3. Contrôle et aide à la gestion des installations d'assainissement non collectif

3.4. Étude, construction, aménagement, extension, entretien et gestion des casernes de gendarmerie du territoire

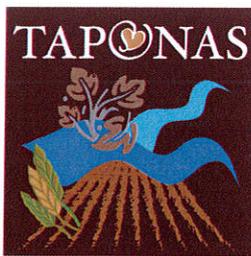
3.5. Établissement, entretien et exploitation de réseaux de communications électroniques, notamment d'un réseau distribuant par câble ou tout autre support technologique tout service de télévision, de radiodiffusion sonore et de communication

3.6. Complément au service de transport en commun de voyageurs sur le territoire communautaire en lien avec les autorités organisatrices

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.





Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-11-08

Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

DÉLIBÉRATION

Le 10 novembre 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 3 novembre 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. Claude ANDREANI, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme VALETTE Élisabeth, Mme AOUDIA Marie-Claude, M. CHANEL Lilian.

Absents excusés : Mme DELAHAYE Nadine a donné pouvoir à Mme AVERLY Karine
Mme ROSIER Émilie a donné pouvoir à Mme LANAUD Sylvie

Membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Objet : Métrage des voiries communales au 1^{er} janvier 2014

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune possède et entretient de nombreuses voiries ; leur métrage précis est nécessaire pour l'octroi de la Dotation générale de fonctionnement (DGF) versée par l'État chaque année.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal – à l'unanimité des membres présents

APROUVE le métrage des voiries communales au 1^{er} janvier 2014, à savoir : 16 890 mètres linéaires

Route de Champrotat	1 600 m	Route du Bois Bettu	850 m
Route des Acacias	750 m	Route des Perriers	700 m
Route des Mésanges	1 400 m	Route des Terres Plates	580 m
Route de Villeneuve	1 510 m	Chemin Sainte-Catherine	500 m
Route de Champagne	530 m	Route des Ilins	750 m
Route du Verger	600 m	Chemin de la Passerelle	1 150 m
Route Sainte-Geneviève	900 m	Route Paul-Melot	450 m
Route des Égais	1 400 m	Chemin des Lômes	400 m
Rue des Villards	550 m	Route des Frênes	330 m
Rue Notre-Dame des Champs	450 m	Chemin de Quelle	40 m
Impasse Saint-Genis	105 m	Impasse de la Fontaine	87 m
Impasse des Bessons	208 m	Impasse Champagne	100 m
Impasse du Jardin	170 m	Chemin de la Saône	400 m
Impasse des Lilas	200 m	Impasse de la Fonderie	80 m
Impasse des Cèdres	105 m	Total	16 890 m

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.

Questions diverses :

- 1) Des travaux de réfection de la Route du Bois Bettu sont commandés : 1 020 € TTC
- 2) Un contrat de maintenance des équipements téléphoniques a été souscrit : 350 € / an
- 3) La commission « Communication » planche sur la réalisation d'un bulletin municipal : diffusion fin janvier 2015
- 4) La zone d'activités de Villeneuve va voir arriver une canalisation de gaz, et l'installation d'un transformateur.
- 5) Les MFR (Maisons familiales rurales) sollicitent une aide financière de la commune ; avis défavorable.
- 6) La construction de la future station de traitement du SIEVA nécessite la modification du PLU (toit non végétalisé).
- 7) Le traitement au chlore de l'eau potable sera effectué à chaque réservoir ; 348 000 € sont prévus au budget, sans répercussion sur le montant de la facture d'eau.
- 8) L'assemblée générale annuelle du Sou des écoles s'est déroulée le 3 novembre ; outre les membres administrateurs, une seule famille adhérente était présente. Pour l'exercice comptable 2013-2014, les recettes s'élèvent à 4 679 €, les dépenses à 2 647 € ; l'UCOL a donné 7 000 € pour la fête organisée à Taponas le 18 mai dernier.
- 9) En janvier et février 2015 aura lieu le recenseur exhaustif de la population ; pour cela, 2 agents recenseurs doivent être rapidement recrutés. Une formation leur sera prodiguée les lundis 5 et 12 janvier à Montmerle-sur-Saône.
- 10) Le mardi 2 décembre à 19h30 est prévue en Mairie une réunion de la Commission « finances » avec la Sté KPMG.
- 11) Le samedi midi 6 décembre aura lieu à la Salle communale le repas de Noël des aînées ; organisation par les membres du CCAS, et préparation des lieux + décorations dès le vendredi soir 5 décembre.
- 12) Le dimanche 7 décembre aura lieu la « Bourse aux jouets » de l'association TAP TIP TOP à la salle communale.
- 13) Le réseau d'assainissement a été réparé Route de Villeneuve, au droit de la Zone d'Activités ; c'est la Sté AUCLAIR qui a extrait des racines entravant le flux d'eaux usées.
- 14) Une subvention pour des équipements en Moldavie (6 000 € sur 4 ans) a été votée par le CITEAU ; il s'agit d'une action de coopération décentralisée prévue par la Loi, avec le soutien de l'Agence de l'Eau et l'association VBK (Villefranche Beaujolais Kalarach).
- 15) L'aire d'accueil des gens du voyage, sous la responsabilité administrative de la Communauté de Communes, va faire l'objet de travaux ; l'objectif est d'aider à la sédentarisation certaines familles volontaires. Réalisation de 7 bâtiments = 600 000 €.
- 16) Un logiciel d'urbanisme va être installé pour aider les mairies dans leur instruction d'urbanisme ; ce logiciel sera interactif avec la Communauté de Communes.
- 17) Le dispositif « transport à la demande » va être délaissé par le Conseil Général du Rhône ; on ne sait pas encore comment ce service sera repris.
- 18) Le 1^{er} conseil d'école a eu lieu : 130 élèves sont espérés pour la rentrée de septembre 2015. Les entrées et sorties des élèves posent des problèmes de sécurité ; le dépose-minute non-autorisé Impasse Saint-Genis s'avère très risqué.
- 19) Les assemblées générales du Comité local féminin et de l'Union cycliste Bellevilloise ont eu lieu les 14 et 21 novembre.
- 20) Des investissements sur les installations d'évacuation des eaux usées vers la station d'épuration sont envisagés ; le versement de subventions est en partie conditionné par la réalisation d'une étude diagnostique du réseau. Cette étude peut aussi être subventionnée. L'objectif est de remédier aux problèmes d'eaux parasites en trop grande quantité.
- 21) Des sites de méthanisation ont pu être visités par certains élus ; les installations sont particulièrement éloignées des zones urbanisées afin d'éviter les nuisances olfactives.
- 22) Une modification du PLU est en préparation ; tous les points en discussion au SURB sont sur le point d'aboutir.
- 23) La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée le lundi 15 décembre à 20 h

Séance levée à 23h15.